



Doit il me donner l'adresse ou il vis en weekend avec notre enfant

Par **FOLLOYE**, le **25/03/2009** à **17:11**

Bonjour, le père de mon fils de 4 ans a obtenu un droit d'hébergement 3 week-ends par moi, jusqu'à présent ces week-ends avaient lieu à son domicile personnel hors il vient d'emménager avec sa nouvelle compagne et a donc changé d'adresse... Je lui ai demandé cette adresse afin d'en tenir informé l'école de mon fils et de savoir où est mon fils quand il part en week-end. Ce dernier a refusé catégoriquement de me donner cette adresse (car c'est le domicile de sa nouvelle compagne que je ne connais pas et qui ne veut pas que j'ai son adresse) hors je ne suis pas une folle dangereuse, simplement une mère qui voudrait savoir où se trouve son enfant les week-ends ou il n'est pas avec elle. De plus il faut savoir que le père de mon fils et sa compagne viennent de sortir de clinique psy où ils étaient tous deux traités pour dépression dont un pour troubles obsessionnels compulsifs et automédication... La loi me oblige pourtant à confier mon petit bonhomme à son père et il me semble logique que j'ai quelques appréhensions... Comme je suis Rmiste son père joue de ma faiblesse niveau financier pour me faire peur en me menaçant de me faire enlever la garde de notre enfant... Aidez moi svp

Par **magali29**, le **25/03/2009** à **21:19**

Bonsoir, écrivez lui en recommandé avec AR en lui rappelant son obligation de vous tenir informée de l'adresse à laquelle réside votre enfant lors de son dvh. Dites lui que sans nouvelles de sa part vous vous verrez dans l'obligation d'en référer à qui de droit (JAF)

Par **FOLLOYE**, le **25/03/2009** à **21:27**

merci pour la réponse à vrai dire j y ai pensée mais je n ai pas son adresse actuel,je ne sais pas si il a fait un suivi depuis sa derniere adresse et je ne pense pas pouvoir lui envoyer ce genre de courrier sur son lieu de travail...